

chargée notamment de préserver la vie en mer et de protéger le milieu marin en empêchant la pollution des mers par les navires ou autrement. Elle collabore avec d'autres organismes internationaux sur des questions de transport maritime et coordonne ses activités avec celles des autres institutions spécialisées de l'ONU. Elle est chargée d'organiser des conférences internationales sur le transport maritime et de préparer des projets de conventions ou d'ententes internationales sur le sujet.

AIEA (Vienne). L'Agence internationale de l'énergie atomique est généralement considérée comme une institution spécialisée de l'ONU, mais il s'agit en fait d'un organe intergouvernemental autonome travaillant sous l'égide des Nations Unies. Elle est habilitée à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité et, sur demande, à appliquer certaines mesures pour que l'usage du matériel et des matières nucléaires ne soit pas détourné vers des fins non pacifiques. Elle a été chargée par les Nations Unies de l'application des garanties prévues par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

CNUCED. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'est pas une institution spécialisée, mais une organisation que l'Assemblée générale de l'ONU a créée en 1964, et qui tient ses assises à tous les quatre ans. Son secrétariat permanent est situé à Genève et son organe directeur, le Conseil du commerce et du développement, se réunit deux fois par année. Le Canada est membre à la fois de la Conférence et du Conseil. La CNUCED a reçu de l'Assemblée générale le mandat d'étudier les problèmes du commerce et du développement, notamment sous l'angle de la situation des pays en voie de développement.

ONUDI (Vienne). L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est devenue une institution spécialisée en 1979. Ses objectifs sont de promouvoir le développement industriel et d'aider à accélérer l'industrialisation dans les pays en voie de développement.

FIDA. Créé en 1974, le Fonds international de développement agricole a pour but d'améliorer la production agricole par le financement de projets de développement. La production agricole est pris ici au sens large et comprend l'industrie forestière et les pêches.

FMI. Depuis sa création, le Fonds monétaire international a toujours cherché à faciliter l'expansion et la croissance du commerce et des paiements internationaux comme moyen de relever les

niveaux de vie à l'échelle mondiale et de stimuler le développement économique. Le Fonds a pour mandat de promouvoir et d'assurer la stabilité et l'ordre sur le marché cambiste, et d'établir des mécanismes de redressement de la balance des paiements, qui permettent aux pays membres de corriger des situations de déséquilibre temporaires en perturbant le moins possible le système monétaire international et leurs programmes de développement économique. Les avoirs de la FMI lui permettent de fournir du financement à court et à moyen terme aux pays membres, industrialisés ou en voie de développement. Étant donné les perturbations survenues ces dernières années sur le marché du change, le flottement de certaines devises importantes et le creusement de l'écart dans les balances des paiements entre les pays, le Fonds a mis de plus en plus l'accent sur son rôle à titre de centre de coopération et de consultation internationales. Il constitue également une source importante de conseils économiques et d'aide technique aux pays en développement.

BIRD. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, secondée par ses deux filiales, est habilitée à consentir des prêts et des crédits à tous les pays membres, particulièrement à ceux du Tiers Monde, pour des projets qu'elle a étudiés et dont elle estime qu'ils contribueront largement au développement économique de l'emprunteur. Les trois organismes diffèrent essentiellement au niveau de la provenance des fonds et des conditions de prêt. La BIRD est alimentée surtout par des obligations émises sur les marchés mondiaux de capitaux et, par conséquent, elle doit traiter à des taux concurrentiels.

AID. L'Association internationale de développement obtient la majeure partie de ses ressources sous forme d'avances nettes d'intérêts provenant des gouvernements, et elle accorde des prêts à des conditions très libérales.

SFI. La Société financière internationale vise à promouvoir la croissance de l'entreprise privée productive, dans les pays membres en voie de développement, en offrant des facilités de prêt à des taux concurrentiels sans garantie du gouvernement.

Institutions connexes — GATT. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est un traité multilatéral auquel ont adhéré 90 gouvernements qui, ensemble, représentent plus des quatre cinquièmes du commerce mondial. Son but premier est de libéraliser le commerce mondial et de le placer sur des bases solides, contribuant par le fait même à la croissance économique et au développement